

Nouvelles questions du Code de la route : Conseils aux futurs candidats

Bien réviser les nouveaux thèmes abordés par la réforme :

Parmi les nouvelles questions, certaines font appel à des thématiques peu ou très peu abordées auparavant. Elles concernent :

- Les nouvelles technologies dans l'usage de la conduite ; il peut s'agir de questions qui portent sur la connaissance du rôle, de l'utilité et du bon usage de certains dispositifs d'aide à la conduite, par exemple ESP¹, ABS², AFU³, limiteur et régulateur de vitesse, GPS... ainsi que de la conduite sur voiture automatique.
- La conduite économique et écologique : les candidats auront à connaître les principes de ces conduites visant à limiter l'impact du déplacement routier sur l'environnement et leurs effets sur la sécurité routière (la consommation de carburant, l'usure des éléments mécaniques du véhicule, la pollution sonore...).
- La connaissance des gestes basiques de premier secours : quelles premières réactions avoir si l'on est témoin d'un accident.
- La perception des risques : au-delà de la connaissance des règles du Code de la route, cet enjeu mesure la capacité du candidat à adapter son comportement en fonction de l'analyse de la situation.

Bien réviser les thématiques ayant posé le plus de difficultés aux candidats :

Les premiers candidats à passer le Code avec les nouvelles questions ont rencontré des difficultés avec les thématiques suivantes :

• L'adaptation de la vitesse en fonction des situations : ce n'est pas parce qu'une vitesse maximale est autorisée sur telle portion de route qu'il faut pour autant rouler à cette vitesse. Le conducteur doit savoir adapter sa vitesse aux circonstances, par exemple la pluie, les distances de sécurité, un usager vulnérable à proximité.

¹ **ESP** : programme électronique de stabilité. Il permet d'améliorer le contrôle de la trajectoire. Il détecte la perte d'adhérence et agit sur le freinage de chaque roue pour éviter le dérapage. Attention, l'ESP ne permet pas d'éviter toutes les sorties de route.

² **ABS** : système antiblocage des roues. En cas de freinage d'urgence, il permet d'éviter le blocage des roues et de conserver le contrôle de la direction. Il ne raccourcit pas la distance de freinage.

³ **AFU**: aide au freinage d'urgence. Il détecte le passage anormalement rapide de la pédale d'accélérateur à la pédale de frein. Dans les situations d'urgence, combiné à l'ABS, il amplifie au maximum le freinage sans bloquer les roues. En cas de déclenchement de l'AFU, les feux de détresse s'allument automatiquement.

- Les effets de l'alcool et des produits stupéfiants ainsi que les dispositions légales et les modalités de dépistage : les taux d'alcool dans le sang et dans l'air expiré que les conducteurs novices et expérimentés ne doivent pas dépasser, l'interdiction de conduire sous l'emprise de drogues, les sanctions (amendes et perte de points en cas d'infractions), comment les forces de l'ordre procèdent pour déceler la présence de ces produits dans le sang, dans la salive ou dans l'air expiré des conducteurs.
- L'installation au poste de conduite : le candidat doit savoir non seulement quelle est la bonne position en situation de conduite mais pourquoi elle est bonne, en quoi elle garantit sa sécurité et celle des autres usagers.
- Le transport de passagers (installation sécurisée des adultes, enfants et bébés), le chargement du véhicule et les influences sur la conduite : le candidat doit être en capacité de s'assurer de la sécurité des passagers de son véhicule (par exemple modalité d'installation d'un siège bébé, désactivation de l'airbag passager) ; ils doivent également connaître les règles de transport d'objets qui permettent de sécuriser l'habitacle en cas de freinage d'urgence ou d'accident.
- Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité : le candidat doit savoir détecter les dysfonctionnements les plus courants pouvant mettre en cause la sécurité et le bon fonctionnement du véhicule, tels la pression des pneus, le niveau d'huile ou de liquide de refroidissement...
- Les documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule et les sanctions pour nonpossession ou non-présentation : le candidat doit savoir quels documents avoir toujours en sa possession lorsqu'il conduit, qu'il doit présenter en cas de contrôle, et ce qu'il risque s'il ne les a pas.

Ainsi que, comme vu plus haut, les nouvelles thématiques que sont :

- Les nouvelles technologies : ESP, ABS, AFU, limiteur, régulateur, GPS... leur rôle, leur utilité, leur bon usage.
- La conduite économique et écologique : les principes les effets sur la sécurité routière, la consommation de carburant, le rejet des gaz à effet de serre, l'usure des éléments mécaniques du véhicule et la pollution sonore.

Réviser avec des documents mis à jour depuis février 2016

Afin d'être assurés que les candidats se préparent à partir de documents ayant bien pris en compte la réforme, il conviendra :

- en cas d'entraînement à l'épreuve du code dans une école de conduite, de s'assurer que les examens blancs sur lesquels le candidat s'entraîne intègrent bien les nouvelles questions. Le candidat pourra utilement poser la question à son école de conduite sur ce point.
- si le candidat s'entraîne via une appli ou un site Internet, de vérifier qu'une mise à jour a bien été effectuée depuis février 2016 et que les nouvelles thématiques ont bien été introduites.

 si le candidat s'entraîne via un livret, celui-ci devra avoir été imprimé après février 2016 (cette mention est vérifiable dans tous les ouvrages imprimés, en général sur la dernière page). Le candidat vérifiera aisément que les nouvelles thématiques (nouvelles technologies, gestes de premiers secours, éco-conduite par exemple) y sont bien traitées.

La délégation à la sécurité et à la circulation routières publie également sur son site Internet http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/l-epreuve-du-code ainsi que sur ses comptes Facebook (Sécurité routière) et Twitter (routeplussure) des questions typiques de la réforme, afin de permettre aux candidats de parfaire encore leur compréhension de cette réforme.

Se présenter à l'examen si et seulement si vous vous sentez suffisamment formé

Les premiers candidats qui ont passé le nouvel examen ont souvent échoué de peu. Cela signifie que la préparation était insuffisante, mais de peu... Si un candidat inscrit à une prochaine session du Code de la route a le sentiment que sa préparation aux nouvelles questions est à parfaire, il est préférable qu'il repousse de quelques jours le passage de l'examen. De nouvelles places seront offertes en mai 2016 afin de permettre aux candidats de mieux se préparer et de passer ou repasser le code gratuitement.

Le jour J : adopter l'état d'esprit de la réforme

Le nouvel examen du Code de la route n'est pas plus difficile : les règles du Code de la route restent inchangées. Dans certaines écoles de conduite où la réforme avait été parfaitement intégrée à la préparation, les taux de réussite ont pu atteindre 80%. Mais sa philosophie est différente : le nouvel examen cherche à vérifier non seulement que le candidat connait les règles du Code de la route, mais qu'il en comprend les enjeux, qu'il sait détecter une situation à risque et adapter son comportement. Si le candidat est confronté à une question pour laquelle il peine à donner une réponse, il lui suffira souvent de faire appel à son bon sens pour réussir à la trouver.